

Observation 16 du 15/02/2023

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Habitant de la Vienne près de Loudunn, je suis président d'une Association qui a pour but la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et de l'environnement rural de la Vienne. Je suis particulièrement sensible à tout ce qui pourrait nuire à notre vie rurale paisible et à tout ce qui pourrait entamer la valorisation de notre patrimoine culturel. L'ancien Poitou-Charentes recèle un nombre très important de sites remarquables et emblématiques de notre passé, depuis Saint Hilaire de Poitiers (I<sup>Ve</sup> siècle) jusqu'à la guerre de cent ans (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles), en passant par l'épopée d'Aliénor d'Aquitaine au XII<sup>e</sup> siècle.

Je découvre avec stupeur que le projet Mignaudières II prévoit l'implantation d'éoliennes de 220m de haut non loin de sites remarquables. Plus hautes que les gratte-ciel de la Défense, ces éoliennes écraseraient tout dans un rayon de plus de 350 kilomètres, jusqu'à rencontrer plus haute qu'elles, la Tour Eiffel à Paris !

La co-visibilité de ces aérogénérateurs géants avec le Château de Gençay est une évidence : bâti sur un piton rocheux à l'instar du Château forteresse de Chinon plus au nord, le panorama depuis ce site va très loin en direction du site prévu par le parc éolien des Mignaudières II. Bâti en 1245 par Godefroy de Rancon, puissant seigneur du Poitou, ce château fort est un exemple exceptionnel d'architecture militaire, en avance sur les pratiques architecturales défensives de l'époque. Il a été classé Monument Historique en 1845, grâce aux travaux de Prosper Mérimée et d'autres.

D'autres sites seront impactés par ce projet : L'église Saint Maurice, le Château de la Roche, et la charmante église Saint Médard à Magné, exemple remarquable du style roman poitevin dit "paysan".

Le promoteur minimise la co-visibilité avec la phrase « Certains monuments et sites emblématiques présentent des risques de visibilité et/ou de co-visibilité avec le projet ». Ce n'est pas un risque, c'est une **certitude**.

Pour cette raison, il convient de recommander un refus pour ce projet et par-là, participer à la préservation de notre patrimoine culturel.

Bien sincèrement,

David Manson,

ASEP - Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine Rural de Bournand, Vézères et Alentours